Image not found or type unknown

Dossier de surendettement

Par **poupounette56**, le **06/04/2014** à **16:42**

Bonjour , j'aimerai savoir svp , une fois le délai passé de 8 ans ,pour un dossier de surendettement que se passe t'il si les dettes ne sont pas remboursées et qu'avec 8 ans de plus ,elles ne le sauraent toujours pas, vivant chez nos enfants que se passera t'il. Merci de votre réponse.
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés